

Si riches et pourtant si fragiles : préservons-les !

Bancs de sable,
îlots et
grèves



Un espace de liberté
pour la Loire et ses affluents



Les bancs de sable, les îlots, les grèves...

Une grève est un dépôt d'alluvions rattaché à une berge ou à une île, contrairement à un îlot qui est isolé par les eaux même en période d'étiage (basses eaux). Tous deux sont mobiles et évoluent au gré des crues.

Une formation à travers les siècles

Au fil des millénaires, la Loire et ses affluents ont sculpté les paysages, façonné de larges vallées et s'écoulent aujourd'hui dans un lit formé d'alluvions arrachées aux versants. Pleine d'énergie, la rivière poursuit son travail, remodelant sans cesse son tracé : ici elle accélère, érode et prélève des alluvions ; là elle ralentit et les dépose sous forme de bancs de sable, d'îlots ou de grèves.

Une richesse pour la faune et la flore

Ces dépôts d'alluvions forment les paysages caractéristiques de la Loire "fleuve de sable" et de plusieurs de ses affluents. Ils sont éphémères, régulièrement découpés et déplacés par les petites crues qui empêchent ainsi



Sterne naine, espèce protégée qui niche sur les îlots

leur colonisation par les arbres. L'absence de végétation dense donne un caractère très original à ces milieux où vivent des espèces adaptées comme l'Édicnème criard ou les sternes qui utilisent les îlots et les grèves pour nicher. Certaines plantes vivent aussi uniquement sur ces milieux.

Des milieux en danger

Les prélèvements massifs de sable et de graviers et certains aménagements, comme les barrages qui bloquent les alluvions, ont perturbé le fonctionnement naturel des cours d'eau. Pour compenser le manque d'alluvions, la rivière creuse son lit et s'enfoncé. Certains îlots et grèves ne sont

... des milieux très originaux !

ainsi plus érodés par les crues et la végétation s'y installe. Afin d'aider la rivière à retrouver son équilibre, il faut lui conserver des "espaces de liberté" où elle va pouvoir éroder les berges (c'est la dynamique fluviale).

La contribution du programme Loire nature

Débuté en 1993 et mis en œuvre par les réseaux associatifs (Conservatoires, WWF, Frapna et LPO), le programme Loire nature a comme objectif de préserver les sites naturels de la Loire et de ses affluents sur de nombreux secteurs remarquables du bassin de la Loire. Ce projet participe entre autres à la préservation des îlots et grèves, par l'acquisition de terrains soumis à l'érosion afin de laisser la dynamique fluviale s'exprimer librement, par la réalisation de chantiers de débroussaillage sur les îlots colonisés par la végétation et par la mise

en place de procédure de protection sur les sites les plus sensibles. Les associations du programme Loire nature souhaite à travers ces actions jouer un rôle important dans la sensibilisation du public et la mise en œuvre d'actions en partenariat avec les différents usagers de la Loire.



Dans les gorges, la rivière arrache les alluvions qui constitueront les îlots à l'aval



"Jy habite"

L'Épervière de Loire est une plante spécifique au bassin de la Loire et n'existe que là dans le monde. Elle pousse sur des grèves de graviers périodiquement décapées par les crues. Elle est couverte de poils qui lui permettent de retenir l'eau lors de l'évaporation pour mieux résister à la sécheresse estivale.



Questions...



Le caractère encore sauvage de la Loire permet les déplacements de sable



• D'où vient tout ce sable ?

Les bancs de sable et de graviers sont constitués d'alluvions prélevées à l'amont par la rivière. Elle les transporte, les déplace et les dépose parfois très loin. Au fil de l'eau, l'érosion transforme progressivement les graviers en sable. L'analyse des grains renseigne sur l'ensemble des roches traversées par le fleuve et ses affluents. À Tours par exemple, on trouve des sables qui proviennent des roches granitiques ardéchoises, près des sources de la Loire.

• Peut-on être brûlant et sec au milieu des eaux ?

Recouverts d'eau une grande partie de l'année, les bancs de sable n'en sont pas moins des secteurs très secs dès que l'eau baisse. Avec un sol qui ne retient pas l'eau et une température atteignant les 50°C, ces milieux se



Petit Gravelot



transforment en mini "déserts" au milieu des eaux. Certaines plantes qui y poussent sont d'ailleurs tropicales et présentent toutes des formes de résistance à la sécheresse : feuilles couvertes de poils ou de cire, organe de stockage de l'eau...

• À qui appartiennent les terrains ?

L'essentiel des îlots et des grèves est situé sur le Domaine public fluvial ou maritime et appartient à l'État. Les terrains sont gérés par les Directions départementales de l'équipement et le Service maritime et navigation qui peuvent en déléguer certains usages à des associations sous forme de conventions de gestion.

... d'îlots !



Grèves sableuses à Orléans

• Des mesures réglementaires, quelle utilité ?

Certaines colonies d'oiseaux sont sensibles aux dérangements. C'est pourquoi, certains îlots sont interdits d'accès durant les périodes sensibles, comme la reproduction. Des mesures réglementaires sont mises en place comme les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB). Une quinzaine de ces mesures, répartie sur la Loire et l'Allier, interdit temporairement l'accès aux grèves les plus sensibles.



Les œufs et les poussins des sternes se confondent avec le sol



La Loire



Attention Danger

Certains îlots présentent un risque pour le promeneur. Dans la zone de contact avec l'eau, appelée localement "culs de grève", le sol est souvent instable et peut se dérober sous le poids d'un homme, provoquant une sorte d'effondrement. Il convient donc d'éviter de s'y arrêter ou de prendre toute précaution avant d'y débarquer.

"J'y habite"



Espèce gravement menacée de disparition, le Perce-oreille des sables est le plus grand des Perce-oreilles français avec près de 3 cm de long. Bien qu'il habite les grèves sableuses des bords de Loire et les plages du littoral il ne supporte pas la sécheresse et se glisse sous les galets pour s'en protéger.

"J'y habite"

Les sternes, l'Édicnème criard et le Petit Gravelot sont des oiseaux protégés qui font des milliers de kilomètres pour venir pondre sur les grèves de Loire. Leur nid est une simple cuvette aménagée dans le sable ou entre des galets. Les oiseaux qui occupent ces milieux subissent de fortes pressions (mortalité migratoire, raréfaction des sites favorables, crues de printemps, prédation animale...) ce qui leurs confèrent une certaine fragilité. .../...

L'Édicnème criard



Utilisateurs du fleuve, pêcheurs, promeneurs, canoéistes, pagayeurs, campeurs... soyez attentifs aux grèves et respectez ces lieux de vie !

Agenda 21

Pour une pratique sportive responsable et durable, consultez l'Agenda 21 du sport, un guide pour les promeneurs, sportifs, touristes, soucieux de pratiquer leur activité selon les principes du développement durable.

À télécharger sur :

www.franceolympique.com

rubrique "développement durable"

Respecter ces milieux...

Apprenez à reconnaître les secteurs sensibles



Sur les zones protégées, des panneaux d'information sont mis en place chaque année : apprenez à reconnaître ces panneaux et respectez les réglementations. Mais, toutes les colonies d'oiseaux ne font pas l'objet de mesures de protection, alors apprenez à reconnaître les sites de présence d'oiseaux nicheurs (d'avril à août) :

- Si vous voyez des oiseaux qui survolent des grèves dépourvus de végétation : ne vous en approchez pas, soyez discrets et silencieux.
- Si lorsque vous vous approchez d'un îlot, des oiseaux s'envolent, crient, fuient en courant, ou se tapissent au sol : éloignez-vous discrètement.

Enfin, ne laissez pas votre chien en liberté sur ces grèves.



...c'est facile !

Laisser les sites propres

Certains sites sont pollués par des déchets de tous types : gravats, restes de pique-nique, huile de vidange, pneus, etc.

Ces pollutions sont très néfastes aux espèces et dégradent les paysages. Pensez à ramasser vos déchets et évitez les barbecues, les feux de camps et feux d'artifices qui dérangent les animaux sauvages.

Un numéro d'alerte

La Fédération française de canoë-kayak a mis en place un réseau d'alerte à la nature. Si vous êtes témoin d'une pollution des eaux, d'une décharge sauvage, d'une carrière illégale... téléphonez au 01 48 89 29 12 ou remplissez le formulaire sur www.ffck.org/renseigner/index.html, rubrique "savoir, patrimoine nautique". Le service patrimoine



nautique prendra en charge votre appel et en informera les services de l'État concernés. Vous pouvez aussi alerter directement les associations de pêche ou leurs fédérations, le Conseil supérieur de la pêche ou les services de la gendarmerie.

Des chantiers de bénévoles

Les associations de préservation de l'environnement, la Fédération française de canoë-kayak ainsi que les associations de pêcheurs organisent différents chantiers de bénévoles ou chantiers de nettoyage des cours d'eau et des grèves. En vous inscrivant à ces actions vous participez à la protection de l'environnement.



.../... De plus, les œufs et les poussins sont difficilement repérables sur le sol, c'est pourquoi vous risquez de les écraser sans le vouloir ! Lorsque vous approchez d'un îlot, les adultes s'envolent et, si le dérangement se prolonge, les œufs et les poussins sont privés de protection voire abandonnés par leurs parents.





Vous souhaitez participer à la préservation de l'environnement, en savoir plus sur le programme Loire nature, sur l'Agenda 21 du sport élaboré par le CNOSEF, ou encore pratiquer votre loisir en pleine connaissance des milieux sur lesquels vous vous trouvez ?



Contact local

Pour en savoir plus !

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
6, rue Jeanne d'Arc
45000 Orléans
Tél. 02 38 24 55 00
pierre.mossant@enf-conservatoires.org

Ligue pour la Protection des Oiseaux
Corderie royale
BP 263
17305 Rochefort
Cedex
Tél. 05 46 82 12 34
lpo@lpo.fr

WWF France
25, bd de la République
58000 Nevers
Tél. 03 86 61 25 54
dtarrier@wwf.fr

Fédération française de Canoë/Kayak
87, quai de la Marne - BP 58
94344 Joinville-le-Pont
Tél. 01 45 11 08 50
ffck@ffcanoe.asso.fr

Union nationale pour la pêche en France
17, rue Bergère
75009 Paris
Tél. 01 48 24 96 00
union.peche@unpf.fr

Comité National Olympique et Sportif Français
1 av. Pierre de Coubertin
75640 Paris
Cedex13
Tél. 01 40 78 28 31
developpement@cnosf.org

Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
95, av. de France
75650 Paris
Tél. 01 40 45 90 00

Ont participé à la concrétisation de ce projet :

